

La durée du Jubilé d'extension dépend des termes de la bulle pontificale. Benoît XIV et Léon XII lui ont donné une durée de 8 mois, à partir du jour de la publication dans chaque diocèse.

La durée du Jubilé extraordinaire varie selon la volonté des Papes. Ordinairement, il ne dure que deux semaines, c'est-à-dire quinze jours. S'il est d'un mois, on doit compter un mois de calendrier.

Le commencement du Jubilé dépend de la bulle du Pape pour le Jubilé ordinaire, et des lettres épiscopales ou papales pour les autres Jubilés.

Si le Pape vient à mourir avant la fin du Jubilé, ou avant sa publication dans un diocèse, cette mort n'entraîne pas la cessation du Jubilé, si la cause finale du Jubilé subsiste. C'est le cas de tous les Jubilés ordinaires et d'extension, ainsi que des Jubilés extraordinaires, qui ont un autre objet que le Pape lui-même.

Si la mort du Pape voit disparaître la cause finale du Jubilé, celui-ci cesse immédiatement avec tous ses privilèges à partir de ce moment.

L'indulgence du Jubilé n'est applicable aux âmes du Purgatoire que lorsque l'indult en fait mention expresse.

L'indulgence du Jubilé de 1900 ne peut être appliquée aux âmes du purgatoire. Ceux-là seuls le peuvent qui ont fait le vœu héroïque.

Notons encore que l'indulgence du Jubilé n'exempte pas de faire la pénitence sacramentelle imposée par le confesseur.

Enfin, personne n'étant jamais sûr de gagner l'indulgence du Jubilé en son entier, chacun doit avant tout, assurer l'intégrité du sacrement de Pénitence, laquelle est de droit divin.

D. G.

(à suivre)

Miracles et Miracles

(Suite)

En dehors de toute supercherie, il s'est trouvé chez certaines personnes, et il peut se trouver, une puissance physique ou morale qui leur permette de soulager, sans l'emploi des remèdes ordinaires, certains genres d'affections. Le pape Jean jouit-il de cette faculté naturelle? C'est possible; mais cette faculté est nécessairement renfermée dans des bornes assez étroites. Pour